

# APPEL À PROJETS 2019

## LIEN SOCIAL & INNOVATION



**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Midi-Pyrénées

**ars**  
Agence Régionale de Santé

**CNRACL**

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc et arrco**

**toulouse**  
métropole

**MAIRIE DE TOULOUSE**  
www.toulouse.fr

SECURITE SOCIALE  
**l'Assurance  
Maladie**

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE  
DE HAUTE-GARONNE

## CAHIER DES CHARGES 2019

L'enjeu de cet appel à projets à l'échelle Occitanie est de contribuer à un vieillissement actif et en bonne santé :

- ✓ des populations âgées de 60 ans et plus, fragilisées ou à risque de perte d'autonomie,
- ✓ sur des territoires prioritaires d'intervention identifiés via les Observatoires des situations de fragilité ainsi que sur les territoires couverts par un contrat local de santé,
- ✓ avec des projets conduits en coordination et complémentarité entre les acteurs sur les territoires (Caisses de Retraite, Assurance Maladie, Contrats Locaux de Santé, Conférences des financeurs, CLIC, CCAS, Collectivités Locales, ...),
- ✓ en prenant en compte la santé globale des seniors, c'est-à-dire leur état de bien-être physique et psychologique,
- ✓ avec une politique d'évaluation partagée permettant d'appréhender l'impact des actions.

Une attention particulière sera donc portée :

- à la problématique identifiée sur le territoire qui légitime et fonde la proposition du projet,
- aux projets qui touchent prioritairement les populations les plus vulnérables/éloignées des dispositifs de prévention. Il est donc important d'expliquer clairement la méthode de repérage et de mobilisation du public ciblé.

# APPEL À PROJETS 2019

## LIEN SOCIAL & INNOVATION



Pour ce faire, les partenaires financeurs de cet appel à projets :

- mettent à disposition des porteurs de projets un système d'information géographique via le site <http://www.observatoires-fragilites-grand-sud.fr/>. Les porteurs de projets peuvent y visualiser les territoires prioritaires d'intervention ainsi que ceux couverts les années précédentes par des actions de prévention. Ils peuvent y recueillir des données territorialisées en vue de compléter leurs études de besoins,
- proposent aux opérateurs de repérer des seniors à risque de fragilité sur le champ de la santé et du social et/ou des nouveaux retraités pour les inviter à participer à leurs actions. Ce repérage (200 invitations possibles par action sur demande) ne peut qu'être complémentaire au repérage local conduit en partenariat.

Cet appel à projets se compose de 2 axes :

COUVERTURE REGIONALE	AXES	TYPE D'ACTION	TERRITOIRES VISÉS	DEPOT DEMANDES
<b>OCCITANIE</b> Les 13 départements (09, 11, 12, 30, 31, 32, 34, 46, 48, 65, 66, 81, 82)	AXE 1 - LIEN SOCIAL ET INNOVATION	ACTIONS COLLECTIVES  ACTIONS COLLECTIVES + PASSEPORT PREVENTION	Territoires fragiles	Date limite : 12/04/19 à 16h00
	AXE 2 – RECHERCHE OPERATIONNELLE	RECHERCHE	Tous territoires	

# APPEL À PROJETS 2019

## LIEN SOCIAL & INNOVATION



### POUR VOUS PRESENTER CETTE DEMARCHE & ECHANGER

13 demi-journées d'échanges et d'informations seront organisées en Midi-Pyrénées.

Département	Commune	Date	Horaire	Adresse
09	SAINT LIZIER	11/03/2019	14H30-16H30	Salle Beige H. DELBREIL Ancien presbytère, près de la Mairie à ST LIZIER
09	FOIX	18/03/2019	14H30-16H30	Salle Jean Jaurès, à la Mairie 45 Cours Gabriel Fauré à FOIX
12	BOZOULS	19/03/2019	14H30-16H30	Salle n° 1 Espace Denys Puech (à côté de la Mairie), Place de la Mairie à BOZOULS
12	SAINT AFFRIQUE	21/03/2019	14H30-16H30	Maison des solidarités départementales Salle de Caylus, 2 avenue Caylus à St AFFRIQUE
31	TOULOUSE	21/03/2019	14H30-16H30	Amphithéâtre, Carsat Midi-Pyrénées, 2 rue Georges Vivent à TOULOUSE
31	SAINT GAUDENS	25/03/2019	14H30-16H30	Salle Azur, SICASMIR 14 Rue Schumman à St GAUDENS
32	AUCH	26/03/2019	14H30-16H30	Salle Aramis, CPAM 11 Rue de Châteaudun à AUCH
46	FIGEAC	12/03/2019	14H30-16H30	Salle Laborde, Immeuble du Puy (ancien Foirail) 2 Rue Victor Delbos à FIGEAC
46	LABASTIDE MURAT	22/03/2019	10H00-12H00	Salle à l'étage (accès par escalier extérieur), bâtiment de la Mairie à LABASTIDE MURAT
65	BORDERES SUR L'ECHEZ	19/03/2019	14H30-16H30	Salle Claude Dhugues, à côté du monument aux morts rue Victor Hugo à BORDERES/L'ECHEZ
81	ALBI	14/03/2019	14H30-16H30	Salle de Réunion, Maison de quartier Cantepau 50 Avenue Mirabeau à ALBI
81	CASTRES	15/03/2019	10H00-12H00	Salle du RDC, Maison des associations, (à côté de la salle Gérard Philippe), Place 1er mai à CASTRES
82	MOISSAC	28/03/2019	14H30-16H30	salle n° 2, Centre Culturel 24 bis rue de la Solidarité à MOISSAC

Merci de confirmer votre présence : [appelprojets@carsat-mp.fr](mailto:appelprojets@carsat-mp.fr)

### Des permanences téléphoniques assurées pour vous accompagner dans votre réponse

Dépts	Personne référente	Tél	e-mail	Permanence téléphonique
09	Mme Cathy Latapie	05 62 14 88 25	<a href="mailto:catherine.latapie@carsat-mp.fr">catherine.latapie@carsat-mp.fr</a>	mardi 26 mars
46				de 9h00-12h00 et 13h30-17h00
12	Mme Françoise Paredes	05 67 73 46 10	<a href="mailto:francoise.paredes@carsat-mp.fr">francoise.paredes@carsat-mp.fr</a>	vendredi 29 mars
81				de 9h00-12h00 et de 13h30-17h00
31	Mme Edith Fernandez	05 62 14 88 27	<a href="mailto:edith.fernandez@carsat-mp.fr">edith.fernandez@carsat-mp.fr</a>	jeudi 4 avril
82				de 9h00-12h00 et de 13h30-17h00
32	Mr Serge Amillastre	05 62 14 27 39	<a href="mailto:serge.amillastre@carsat-mp.fr">serge.amillastre@carsat-mp.fr</a>	vendredi 29 mars
65				de 9h00-12h00 et 13h30-17h00

# APPEL À PROJETS 2019

## LIEN SOCIAL & INNOVATION



### AXE 1 - ACTION COLLECTIVE - LIEN SOCIAL & INNOVATION

#### 1 – SUR QUELLE THEMATIQUE ?

Cet appel à projets s'adresse aux porteurs de projets développant des actions collectives de proximité visant à :

- ✓ lutter contre l'isolement des retraités
- ✓ encourager et soutenir la prévention de la perte d'autonomie par le développement du lien social,
- ✓ favoriser l'innovation sociale,
- ✓ lutter contre la fracture numérique.

A titre d'exemple, les projets portant sur les thèmes suivants pourront être retenus :

- ✓ culture,
- ✓ mobilité/transport,
- ✓ ateliers de sensibilisation sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication,
- ✓ transmission de savoirs et de mémoire,
- ✓ adaptation au changement lors du passage à la retraite,
- ✓ autre.

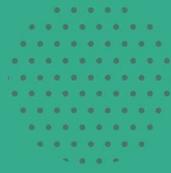
#### 2 – LES PRE-REQUIS :

##### Les projets respecteront quelques prérequis

- ✓ un minimum de 5 participants est requis pour toute action collective engagée,
- ✓ les ateliers dureront au minimum 3 mois et se termineront au plus tard le 31 août 2020,
- ✓ les intervenants justifient d'une formation adéquate à l'animation des ateliers,
- ✓ les projets ne prévoient pas de participation financière des bénéficiaires (hors frais éventuels d'adhésion à la structure qui doivent demeurer limités).

# APPEL À PROJETS 2019

## LIEN SOCIAL & INNOVATION



### Une attention particulière sera portée

- ✓ aux projets innovants, par exemple dans le processus, dans le service, dans le support de l'action, dans l'organisation, dans la dynamique partenariale, etc,
- ✓ aux projets qui intègrent la problématique des limites de la mobilité des personnes et proposent des solutions pour y répondre,
- ✓ aux projets qui anticipent et planifient la suite, "l'après-atelier",
- ✓ aux projets favorisant le lien intergénérationnel (attention : la majorité des participants sera des retraités),
- ✓ aux projets facilitant l'acculturation aux outils numériques (jeux vidéo possibles ...),
- ✓ aux projets intégrant le développement durable.

**Le Prix de l'Innovation Sociale viendra récompenser le(s) projet(s) appréciés comme étant le(s) plus remarquable(s) par un jury spécialement composé.**

# APPEL À PROJETS 2019

## LIEN SOCIAL & INNOVATION

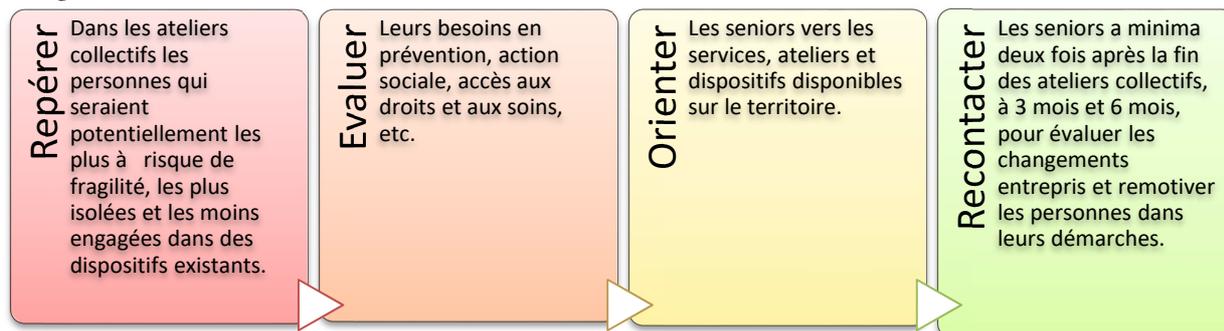


### OPTION D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL « PASSEPORT PREVENTION »

Des financements supplémentaires pourront être accordés aux structures qui s'engagent à suivre les bénéficiaires dans la durée en les accompagnants dans un dispositif « passeport prévention » en complément des ateliers collectifs. Les enjeux sont :

- renforcer les acquis à l'issue de l'atelier collectif, favoriser leur maintien dans le temps pour viser un changement de comportement réel et durable,
- assurer aux bénéficiaires un accès complet et adapté aux droits et dispositifs de prévention, en les orientant vers le professionnel à même de les aider dans les démarches à accomplir.
- Accompagner de manière individuelle et personnalisée chaque participant

Il s'agira donc de :



Les actions devront être développées de préférence dans les territoires où sont signés des contrats locaux de santé.

Le coût par accompagnement sera de 250€ maximum dans la limite de 10 personnes par action en fonction des modalités retenues par l'opérateur.

La formation est obligatoire pour tout nouveau porteur de projet s'engageant dans la démarche d'accompagnement individuel des seniors.

### 3 – POUR QUELS TERRITOIRES & QUEL PUBLIC ?

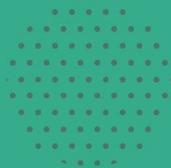
#### Territoires

Au regard de l'analyse territoriale conduite via les Observatoires régionaux des situations de fragilités, certains territoires sont identifiés comme prioritaires (population de retraités de 60 ans et plus à risque d'isolement et de précarité économique) afin d'y favoriser l'accès à la prévention et y encourager l'ancrage de dynamiques partenariales.

Ainsi seuls les projets proposés sur les cantons identifiés ci-dessous pourront être financés.

# APPEL À PROJETS 2019

## LIEN SOCIAL & INNOVATION



**Toute fois des exceptions pourront être étudiées sur la base de l'innovation et sur l'analyse des besoins sociaux.**

**Pour l'Ariège >** Haute-Ariège, Arize-Lèze, Couserans Est, Couserans Ouest, Mirepoix, Pamiers-1 (Partiel), Pays d'Olmes, Portes d'Ariège, Portes du Couserans, Sabarthès.

**Pour l'Aveyron >** Aubrac et Carladez, Aveyron et Tarn, Causses-Rougiers, Ceor-Ségala, Enne et Alzou, Lot et Dourdou, Lot et Montbazinois, Lot et Palanges, Lot et Truyère, Millau-2 (Partiel), Monts du Réquistanais, Raspes et Lézérou, Saint-Affrique, Villefranche-de-Rouergue, Villeneuve et Villefranchois, Millau.

**Pour l'Aude >** La Piège au Razès, Le Bassin chaurien, Les Corbières, Le Lézignanais, La Région Limouxine, La Malpère à la Montagne Noire, Narbonne-1 (Partiel), Narbonne-2 (Partiel), La Haute-Vallée de l'Aude, Le Haut-Minervois, Les Corbières Méditerranée, La Montagne d'Alaric, Carcassonne, Narbonne.

**Pour le Gard >** Aigues-Mortes, Alès-1 (Partiel), Bagnols-sur-Cèze, Beaucaire, La Grand-Combe, Pont-Saint-Esprit, Quissac, Redessan, Rousson, Uzès, Le Vigan, Alès, Nîmes

**Pour le Gers >** Adour-Gersoise, Armagnac-Ténarèze, Astarac-Gimone, Baïse-Armagnac, Fezensac, Fleurance-Lomagne, Gimone-Arrats, Grand-Bas-Armagnac, Mirande-Astarac, Pardiac-Rivière-Basse, Val de Save, Auch

**Pour la Haute-Garonne >** Auterive, Bagnères-de-Luchon, Cazères, Revel, Saint-Gaudens,

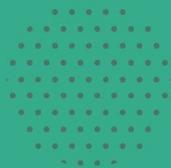
### **S'agissant de Toulouse**

- ✓ priorité aux Quartiers Prioritaires de la Ville à savoir Mirail Université, Reynerie, Bellefontaine, Milan, Bagatelle, La Faourette, Papus, Tabar, Bordelongue, Les Pradettes, Arènes, Cèpière-Beauregard, Izards, La Vache, Bourbaki, Negreneys, la Gloire, Soupéard, Empalot, Bréguet-Lecrivain, Les Maraîchers.
- ✓ priorité aux quartiers concernés par la démarche ECLAT (Engagements Communs pour le Logement et l'Autonomie sur les Territoires). Les enjeux sont de soutenir en partenariat avec Toulouse Métropole, la Mairie de Toulouse et la Préfecture de la Haute-Garonne, les acteurs du territoire après la phase de diagnostic notamment réalisé par SOLIHA 31. Les Quartiers concernés : Fontaine-Lestang, Arènes, Bagatelle, Papus, Tabar, Bordelongue, Mermoz, La Faourette, Lardenne, Pradettes, Basso-Cambo, Mirail Université, Reynerie, Bellefontaine.

**Pour les Hautes-Pyrénées >** Aureilhan, Les Coteaux, La Haute-Bigorre, Neste, Aure et Louron, Val d'Adour-Rustan-Madiranais, La Vallée de l'Arros et des Baïses, La Vallée de la Barousse, La Vallée des Gaves, Vic-en-Bigorre, Lourdes, Tarbes

# APPEL À PROJETS 2019

## LIEN SOCIAL & INNOVATION



**Pour l'Hérault >** Agde, Béziers-1 (Partiel), Cazouls-lès-Béziers, Clermont-l'Hérault, Lodève, Lunel, Mèze, Pézenas, Saint-Pons-de-Thomières, Sète, Béziers, Montpellier

**Pour le Lot >** Causse et Vallées, Cère et Ségala, Figeac-2 (Partiel), Gourdon, Gramat, Lacapelle-Marival, Luzech, Marches du Sud-Quercy, Martel, Puy-l'Evêque, Souillac, Saint Géry-Vers, Coeur de Causse, Cahors, Figeac

**Pour la Lozère >** Aumont-Aubrac, Le Collet-de-Dèze, Florac, Grandrieu, Langogne, Marvejols, Saint-Alban-sur-Limagnole, Saint-Etienne-du-Valdonnez, Gorges du Tarn Causses, Mont Lozère et Goulet

**Pour les Pyrénées Orientales >** Le Canigou, La Côte Sableuse, La Côte Salanquaise, La Côte Vermeille, Les Pyrénées catalanes, Le Ribéral, La Vallée de l'Agly, La Vallée de la Têt, Vallespir-Albères, Perpignan.

**Pour le Tarn >** Carmaux-1 Le Ségala (Partiel), Carmaux-2 Vallée du Cérou (Partiel), Castres-2 (Partiel), Gaillac, Graulhet, Le Haut Dadou, Les Hautes Terres d'Oc, Lavaroc, Mazamet-2 Vallée du Thoré (Partiel), La Montagne noire, Plaine de l'Agoût, Vignobles et Bastides, Albi, Carmaux, Castres, Mazamet

**Pour le Tarn et Garonne >** Aveyron-Lère, Beaumont-de-Lomagne, Castelsarrasin, Garonne-Lomagne-Brulhois, Moissac, Pays de Serres Sud-Quercy, Quercy-Aveyron, Quercy-Rouergue, Valence, Verdun-sur-Garonne, Montauban.

### Public

Les bénéficiaires seront des retraités non dépendants (GIR 5 et 6), de 60 ans et plus, vivant à domicile ou en logement alternatif/résidence autonomie, en risque de fragilité liée plus particulièrement :

- ✓ à un changement ou une rupture: sortie d'hospitalisation, seniors dont le proche est placé en établissement médicalisé,
- ✓ à l'environnement et aux conditions de vie : personnes isolées (socialement, familialement, géographiquement), veufs/veuves, public migrant vieillissant, personnes dont l'habitat est inadapté, etc,...
- ✓ à une situation d'aidant familial
- ✓ au passage à la retraite : nouveaux retraités dont le passage à la retraite est inférieur à 3 ans.

# APPEL À PROJETS 2019

## LIEN SOCIAL & INNOVATION



### 4 – POUR QUELS PORTEURS DE PROJETS ?

Cet appel à projets s'adresse à toute structure œuvrant dans le domaine de la prévention des risques liés au vieillissement et/ou dans le domaine sanitaire et social et agissant en Occitanie.

### 5 – POUR QUELLES DEPENSES SUBVENTIONNABLES ?

Bien que la recherche de co-financements soit fortement encouragée, le projet pourra être financé à 100 % via cet appel à projets.

L'aide financière, attribuée sous forme de subvention dans la limite de l'enveloppe disponible, ne pourra concerner que les dépenses directement liées à la réalisation de l'action. Les projets ne prévoient pas de participation financière des bénéficiaires (hors frais éventuels d'adhésion à la structure qui doivent demeurer limités).

Ne seront pas financées :

- ✓ les dépenses d'investissement,
- ✓ les dépenses courantes de fonctionnement,
- ✓ les formations des professionnels,
- ✓ la reconduite d'une action financée antérieurement dès lors qu'elle est conduite auprès des mêmes participants,
- ✓ les actions à caractère très ponctuel, les colloques et séminaires ne s'inscrivant pas dans un dispositif plus large d'action ou qui peuvent s'inscrire dans des dispositifs habituels de financement,
- ✓ les actions à caractère exclusivement individuel.

Pourront être subventionnées les dépenses imputables à la coordination du projet en lien avec les organismes financeurs :

- ✓ participation à une réunion de lancement d'une journée à Montpellier ou Toulouse, implication dans le processus d'évaluation, etc, ...
- ✓ participation à une demi-journée de formation liée au passeport prévention pour les porteurs concernés.
- ✓ temps consacré à l'évaluation de l'action
- ✓ temps consacré au reporting dont la saisie de l'action sur le Portail Partenaires Action Sociale pour mise en ligne sur le site [www.pourbienvieillir.fr](http://www.pourbienvieillir.fr)

**Nota bene** : Les financeurs seront attentifs au coût du projet ramené au nombre de bénéficiaires

# APPEL À PROJETS 2019

## LIEN SOCIAL & INNOVATION



### 6 – QUELLES SUITES ?

Les réponses aux dossiers de candidature complets seront communiquées courant Août 2019 et des conventions seront proposées à la rentrée aux porteurs de projets retenus.

La subvention sera versée en 2 fois :

- ✓ 60 % au retour de la convention signée,
- ✓ le solde sera conditionné à la production :
  - de la passation de questionnaires à faire compléter par chaque participant
  - **de l'évaluation finale portant sur des éléments qualitatifs et quantitatifs,**
  - **du budget réalisé de l'action financée,**

La passation des questionnaires et l'évaluation de l'action devront être réalisées selon une procédure et avec des outils qui seront fournis et expliqués lors d'une réunion de lancement à laquelle les porteurs de projet retenus s'engagent à participer.

Cette réunion de lancement aura lieu :

**Le 19 septembre 2019, de 10h à 16h, à Montpellier et à Toulouse (au choix).**

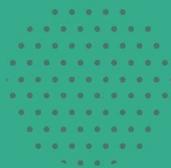
**Le dossier de candidature, le budget prévisionnel et les pièces à joindre sont à adresser en version électronique à la boîte mail**

**[appelprojets@carsat-mp.fr](mailto:appelprojets@carsat-mp.fr)**

**Date limite de réception : 12 avril 2019 à 16h**

# APPEL À PROJETS 2019

## LIEN SOCIAL & INNOVATION



### AXE 2 - RECHERCHES OPERATIONNELLES

#### 1 – SUR QUELLE THEMATIQUE ?

Cet appel à projets s'adresse aux porteurs de projets développant des études et des expérimentations qui permettront d'améliorer la connaissance sur :

- ✓ le repérage des risques et/ou de la fragilité sur le champ de la santé (problèmes d'accès aux droits et aux soins) et du social (économique, isolement,...) des seniors,
- ✓ les besoins des seniors à risque de fragilité et/ou effectivement fragiles,
- ✓ les réponses à apporter aux seniors à risque de fragilité et/ou fragiles,
- ✓ l'évaluation des actions

Les recherches qui seront retenues dans le cadre de l'appel à projets pourront faire l'objet d'une promotion, d'une publication, d'une information ou d'une diffusion dans les termes du dossier présenté, par les partenaires financeurs de l'appel à projets, sans contrepartie financière.

#### 2 – QUELS CRITERES DE SELECTION ?

Les recherches /expérimentations :

- ✓ concerneront les seniors de l'Occitanie,
- ✓ s'appuieront sur des données existantes qui, le cas échéant, peuvent être complétées par de nouvelles données,
- ✓ seront à visée opérationnelle pour améliorer la conduite d'actions de prévention (méthode, impact, ciblage, etc.)

#### 3 – QUELLE EVALUATION EST ATTENDUE ?

Les structures proposeront une évaluation adaptée à leur projet de recherche ou à leur expérimentation.

#### 4 – POUR QUELS PORTEURS DE PROJETS ?

Cet appel à projets s'adresse à toute structure œuvrant dans le domaine de la prévention des risques liés au vieillissement et/ou dans le domaine sanitaire et social et agissant en Occitanie. La qualification des professionnels mobilisés sera toutefois significativement prise en compte.

# APPEL À PROJETS 2019

## LIEN SOCIAL & INNOVATION



### 5 – POUR QUELLES DEPENSES SUBVENTIONNABLES ?

Bien que la recherche de co-financements soit fortement encouragée, le projet pourra être financé à 100 % via cet appel à projets.

L'aide financière, attribuée sous forme de subvention dans la limite de l'enveloppe disponible, ne pourra concerner que les dépenses directement liées à la réalisation de la recherche.

Ne seront pas financées :

- ✓ les dépenses d'investissement,
- ✓ les dépenses courantes de fonctionnement,
- ✓ les formations des professionnels.

### 6 – QUELLES SUITES ?

Les réponses aux dossiers de candidature complets seront communiquées courant Août 2019 et des conventions seront proposées aux porteurs de projets retenus.

La subvention sera versée en 2 fois :

- ✓ 60 % au retour de la convention signée,
- ✓ Le solde à la réception du bilan ou rapport ou synthèse (à préciser selon l'étude menée)

D'autre part, les porteurs de projets s'engagent à :

- ✓ débiter la recherche/l'expérimentation dans les 3 mois suivant la notification de financement,
- ✓ Conduire la recherche dans un délai maximum de 18 mois qui suivent l'accord.

**Le dossier de candidature, le budget prévisionnel et les pièces à joindre sont à adresser en version électronique sur la boîte e-mail :**

**[appelaprojets@carsat-mp.fr](mailto:appelaprojets@carsat-mp.fr)**

**Date limite de réception : 12 avril 2019 à 16h**